

# MUSICIENS INTERVENANTS EN MILIEU SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE

*« Le silence, l'écoute et l'attention sont les conditions pour faire de la musique,  
ces conditions ne sont pas réunies dans les écoles »*

Ce rapport est à l'initiative du syndicat CGT d'Est Ensemble. Suite à la demande d'un collègue Musicien Intervenant en Milieu Scolaire (MIMS) de Noisy Le Sec en 2021, nous avons constaté une profession peu valorisée et livrée à elle-même en ce qui concerne leurs conditions de travail.

C'est un dispositif pourtant souvent recherché par les élu.e.s de nos Villes et de notre territoire en ce qu'il effectue un travail en profondeur auprès d'enfants habitant en Quartier Prioritaire de la Ville et souvent auprès d'une population éloignée de la culture institutionnelle.

## I - OBSERVATIONS DANS DEUX CONSERVATOIRES D'EST ENSEMBLE

### A - Montreuil - décembre 2021

Un dispositif qui a été mis en place avant le transfert à Est Ensemble et délibérément orienté vers l'enseignement spécialisé. Trois écoles sont en partenariat, l'école Nanteuil accueille les instruments à vent et les écoles Joliot-Curie 1 et 2 les instruments à cordes.

CE1 une année d'initiation puis à partir du CE2 cours d'instrument, d'orchestre, de FM et chorale.

#### 1 - Problèmes de salles

##### a - Le manque de salles

La question du travail dans des salles adaptées se pose quasiment dans toutes les écoles. Les conditions ne sont pas partout réunies pour faire de la musique avec les enfants. Bruits alentour, espaces réduits, partage de salles avec d'autres activités, etc. autant de paramètres avec lesquels les collègues « s'arrangent » pour mener à bien leurs missions.

##### b - Le bruit

Dans toutes les écoles les collègues sont confrontés aux cris des enfants pendant les récréations, voire des perturbations dans les salles exposées à la vue des enfants en récréation (ils s'amuse en cognant sur les fenêtres par exemple).

Ce problème est commun aux intervenants en général avec des différences selon les écoles.

L'école de Nanteuil est beaucoup moins touchée, la salle de bibliothèque est parfaitement adaptée pour les cours d'instruments. La salle polyvalente est plus bruyante.

A Joliot-Curie (JC) la situation est beaucoup plus compliquée. Les collègues acceptent de donner cours dans des lieux peu adaptés, comme la salle des maîtres par exemple : passage des enseignants, photocopie utilisée pendant les cours, etc. La BCD, salle la plus problématique est au contact des cours de récréations, les enfants perturbent souvent les cours qui s'y tiennent.

##### c - L'installation de la salle

La BCD de JC est encore une fois la salle la plus problématique. Longtemps partagée avec plusieurs partenaires (bibliothèques de Montreuil, EN, EE, Centre de loisir) son utilisation oblige

les collègues à une installation longue et pénible, provoquant chez certains d'entre eux des tendinites. L'intervention récente du directeur du conservatoire a permis d'apaiser les tensions entre tous les acteurs. Des barrières fixées au sol ont été enlevées, des films occultants posés sur les fenêtres.

La question du temps d'installation des salles se pose dans le temps de travail des enseignants dans la mesure où ces installations ne se bornent pas à placer des chaises et à les enlever.

Si le problème des locaux est traité dans la charte que vient de signer EE et l'EN, il reste que cette question intéresse en premier la Ville de Montreuil. Les locaux des écoles primaires incombant aux Villes, il faudrait envisager d'associer la Ville à cette charte. Les écoles Joliot-Curie souffrent déjà d'un manque de salles pour les l'EN depuis le dédoublement des classes de CE1 et CP. Les partenaires divers qui se croisent dans ce secteur dépendent de ces trois acteurs (centre de loisirs, *Instrumentarium* pour la Ville). Le projet de réaménagement de l'école s'il offre une perspective, bloque en partie la rénovation du CLEQ qui manque aux intervenants.

## **2 - Matériel de travail**

Si la commande de matériel nécessaire aux cours ne semble pas poser de problème, le remplacement d'un piano à Nanteuil a mis du temps à arriver (de mars à novembre).

L'utilisation d'une photocopieuse n'est pas partout aisée. Certaines écoles l'autorisent d'autres non. Il conviendrait de se pencher sur cette question et qu'Est Ensemble intègre cette question dans la charte.

## **3 - L'éloignement d'une école à l'autre**

Il conviendrait évidemment d'appliquer le code du travail pour les collègues qui dans la même journée, se déplacent d'une école à l'autre. Ce temps de déplacement doit être intégré dans leur temps de travail.

## **4 - La restitution du travail effectué avec les élèves**

La question de présenter le résultat musical du travail est souvent revenue. Question d'autant plus importante que les travaux du CRD les privent de l'auditorium. Se pose à Montreuil la recherche de nouveaux lieux adaptés pour un grand nombre d'enfants, notamment pour le projet cycle 3, ou les projets menés au collège Éluard. Des salles comme la Parole errante ou le Nouveau théâtre semblent adaptées. Mais ces restitutions déclenchent également d'autres demandes, des cars pour déplacer les enfants, du temps pour les encadrer ou encore des demandes de budget pour effectuer des captations son et image.

## **5 - Conclusion**

Le sentiment d'être les « oubliés » du conservatoire est courant, ces collègues demandent une reconnaissance autant de leur hiérarchie que de leurs collègues du conservatoire intra-muros. Le degré d'acceptation des conditions de travail diffère d'un collègue à l'autre. Certains acceptent le travail dans des salles peu adaptées tandis que d'autres l'acceptent moins. La question centrale étant de maintenir leurs missions auprès des enfants, les uns affirmant que les conditions ne permettent pas de les mener et les autres qu'il faut s'adapter.

Mais dans tous les cas ils ont tous en commun l'intérêt de l'enfant et leur engagement dans leur mission auprès de publics souvent éloignés de l'offre culturelle.

## **B - Bondy - juin 2023**

Un dispositif ancien et déjà implanté dans les écoles des QPV. Le dispositif couvre aujourd'hui près de 90% des écoles, les interventions touchent 60 classes dans 18 écoles différentes. Une ville peu fournie culturellement et une des plus pauvres du territoire. Il y a 5 MIMS au conservatoire tous ATEA et titulaires du DUMI.

La particularité vient également du partenariat entre la Ville et la maîtrise de Radio France qui intervient sur les écoles élémentaires de Bondy Nord (QPV) en CP (de janvier à juin) et en CE1 (toute l'année). (Ce qui complique le travail des MIMS)

Les collègues rencontrent les mêmes conditions de travail difficiles que dans les autres villes,

Un accès aux écoles pas toujours facile :

Les intervenants doivent sonner pour entrer dans les écoles, les gardiens n'étant pas toujours à l'accueil, ils peuvent parfois attendre un long moment avant de pouvoir entrer.

### **1 - Problèmes de salles**

a - Un manque de salles :

Les locaux ne permettent pas toujours d'avoir une salle adaptée aux activités des MIMS. Le dédoublement des classes en CP et de CE1 a accentué le manque de salles pour l'EN et donc également pour les MIMS. L'absence de salles dédiées oblige les collègues à beaucoup de préparation et manipulation de meubles pour préparer les salles, les obligeant à venir plus tôt pour installer. Autant de gestes qui risquent de provoquer des TMS sans que la problématique soit identifiée par le service RH de prévention.

Le manque de salles s'accompagne aussi d'un manque de lieu ou d'armoires pour stocker le matériel nécessaire à leur activité, les obligeant le plus souvent à les déplacer (instruments de musique, tablettes, pupitre, enceintes, ampli, etc.). Rajoutant ainsi des risques TMS et des déplacements entre écoles compliqués.

Les salles sont souvent partagées entre plusieurs acteurs (EN, centre de loisir, conservatoire) rendant l'occupation des salles compliquées.

b - L'installation des salles :

Les collègues viennent souvent plus tôt pour installer les salles. Ce temps n'est pas pris en compte dans leur emploi du temps. Ces installations sont parfois longues et physiquement difficiles entraînant des TMS. Chacun est livré à des stratégies personnelles pour gérer ces difficultés. Le partage des salles entre plusieurs activités complique également l'installation et peut parfois créer des tensions entre personnels (EE, EN, animateurs des centres de loisir).

c - Le bruit :

Là encore les dumistes sont exposés à des conditions d'écoute difficile. Selon l'école l'environnement sonore est plus ou moins difficile. Mais comme dans toutes les écoles, les moments de récréations compliquent l'enseignement de la musique. Les conditions se sont dégradées avec l'aménagement du temps scolaire, le dédoublement des classes, l'apparition du COVID : la rotation des récréations étant plus importante, un grand nombre de séances de musique se déroulent avec, en arrière fond, le brouhaha de la cour de récréation.

### **2 - Restitutions**

Les enseignants rencontrent les mêmes difficultés de déplacement des élèves d'un lieu vers un autre rendant impossible par exemple l'objectif de faire fréquenter des institutions culturelles du

centre à des enfants scolarisés à l'écart du Centre. A Bondy, les CP des écoles du Nord venaient à pied à l'auditorium pour le traditionnel Bal des CP. L'initiative de faire venir les enfants à l'AART a été abandonnée, le temps de déplacement à pied était de 45' par tous les temps. Il faudrait des cars pour déplacer les enfants. A présent, le bal se fait dans les préaux des écoles.

### **3 - L'exigence émotionnelle**

Ces enseignants sont confrontés à des publics souvent difficiles qui est le cœur même de leur métier et de leur engagement. Les conditions de travail la plupart du temps difficiles vient accentuer une charge émotionnelle et mentale déjà importante accentuée par le sentiment de manque de reconnaissance.

### **4 – Conclusion**

A Bondy les enseignants rencontrent un positionnement attentif de la directrice qui tout en mettant l'accent sur ce dispositif veille à ce que les MIMS restent en lien avec le conservatoire en les intégrant à l'équipe par des missions d'enseignement (FM, Éveil, instrument, Arts de la scène CHAM).

Malgré cette attention de la directrice, ces enseignants ressentent comme pour les collègues des autres Villes d'EE un manque de reconnaissance et de valorisation de leur filière.

## **II - LE STATUT DES MIMS ET LEUR SITUATION À EST ENSEMBLE**

Les interventions en milieu scolaire sur le territoire d'EE peuvent être réparties en deux dispositifs hérités des Villes, un dispositif purement intervention en milieu scolaire comme à Bondy et Noisy Le Sec ; les enseignants de l'Éducation Nationale déposent des projets auprès de la DSDEN qui transfère au conservatoire. Les directeurs des conservatoires choisissent ensuite les projets sous la responsabilité de leur direction et de l'inspection.

Et, comme à Montreuil et Bagnolet, un dispositif proche du modèle des CHAM avec une proposition d'initiation à un instrument auprès de classes dans des écoles identifiées avec la DSDEN.

Il existe également sur le territoire des enseignants intervenants en milieu scolaire au secondaire dont nous n'avons pas évalué les conditions de travail, ce qui reste à faire. Pour les collègues qui interviennent dans les collèges, se posent les mêmes questions de conditions de travail et de valorisation de leurs missions.

### **1 - Des conditions de travail identiques quel que soit le dispositif :**

#### **Lieux d'enseignement**

Malgré une convention signée récemment avec l'Éducation Nationale par EE ces enseignants se retrouvent à la merci des contraintes de bâtiments des écoles :

- Pas de clé pour entrer dans l'école ou un accueil pas forcément assuré par l'EN,
- Manque de salles, salles partagées entre plusieurs activités obligeant à des installations parfois lourdes provoquant des TMS, difficultés redoublées depuis le dédoublement des CP en QPV qui mobilise plus de salles.
- Pas d'armoire qui ferme à clé ou de lieu pour ranger le matériel.

## **Des déplacements**

Un emploi du temps réparti sur plusieurs écoles de la Ville : des remboursements de frais de déplacement inégalement pris en charge de manière égale sur chaque ville, les temps de déplacement entre deux écoles le même jour pas pris en compte dans l'emploi du temps.

## **La coordination**

Décidée unilatéralement par l'ancienne Direction de la culture, la coordination ne se fait que sur des heures supplémentaires. Or il s'agit pour ce département (comme peut-être pour d'autres dont il faudrait faire l'analyse) d'une coordination qui nécessiterait une décharge horaire conséquente si on veut fluidifier et valoriser le travail effectué hors les murs du conservatoire. Il faut en effet prévoir le temps d'échange avec l'EN, les recherches de salles pour les restitutions, la coordination des actions menées dans les différents lieux, coordination avec les différents partenaires (*l'Instrumentarium* à Montreuil intervient en CE1 sans que nos collègues ne soient au courant de leurs champ d'action, ni associés à une éventuelle collaboration.

## **III - PRÉCONISATIONS**

### **1 - Une intégration à la vie des conservatoires**

Dans beaucoup de conservatoires des intervenants et des enseignants du conservatoire demandent que le sujet soit réfléchi par l'ensemble de l'équipe de l'enseignement spécialisé sans succès jusqu'à présent, l'articulation entre ce dispositif et l'enseignement spécialisé se pose à l'ensemble des acteurs d'un conservatoire.

Les conditions de travail des collègues intervenant hors les murs semblent aussi passer au travers de la vigilance de l'administration générale. C'est pourtant un dispositif souvent voulu et soutenu par nos élus, les demandes de nos collègues ne sont que peu entendues.

### **2 - Charte**

La valorisation de ces collègues passe par l'application d'une charte clairement identifiés et déclinée dans les différents lieux d'intervention. Cette charte a vu le jour, mais les Villes n'y sont pas associées en tant que partenaires essentiels du dispositif. Responsable des bâtiments elles ont leur rôle à jouer dans les conditions de travail des enseignants.

### **3 - Revalorisation de la filière**

#### Coordination et concertation

La valorisation des collègues passera également par la prise en compte de leurs conditions particulières de travail : du temps d'installation au temps de concertation, du besoin de salles adaptées à la musique et/ou la danse, du besoin de matériel pour exercer leurs fonctions et d'endroits pour les stocker sur place dans les écoles ou collèges, d'une coordination adaptée aux besoins de leurs mission (pour mémoire à Montreuil une coordination avec 10h de décharge horaire était en place avant le passage à Est Ensemble).

Il serait pertinent de réfléchir à cette modalité de coordination.

De la même manière le temps de concertation est préconisé. Dans les fiches éditées par le centre de formation de Paris-Saclay, il est bien noté que le temps plein d'un musicien intervenant peut comprendre un temps de coordination et de concertation avec les partenaires.

<https://www.cfmi.universite-paris-saclay.fr/index.php/metier-musicien-intervenant-dumiste/>

La réalité du travail avec l'EN demande effectivement du travail en amont à la fois dans la concertation et à la fois dans l'organisation des cours (les enfants concernés par les classes CHAM sont répartis dans différentes classes, il faut parfois aller les chercher les enfants dans plusieurs salles).

La FNAMI (Fédération des musiciens intervenants) et le CORD (Collectif pour la reconnaissance du DUMI) se battent pour que les musiciens intervenants soient mieux considérés et rémunérés dans la fonction publique territoriale.

#### Qualification des postes en A

Elle passera également par la revalorisation de leur filière qui pour l'instant ne comprend pas de catégorie A. Un rapport du CSFPT voté à l'unanimité avait pointé ce manque en 2018 déjà.

<https://www.csfpt.org/rapports-publications/rapport-enseignement-artistique>

Des questions de députés ont été posées à l'assemblée il y a peu sur cette question.

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-42109QE.htm>

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-42108QE.htm>

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-42398QE.htm>

La réponse de la ministre d'alors laisserait supposer que la création de cette catégorie dépendrait des collectivités qui devraient ouvrir des postes au moment des concours. Nous demandons donc qu'Est Ensemble ouvre des postes de musicien intervenant en milieu scolaire en catégorie A au prochain concours.

#### Attribution de la NBI

Pour revaloriser financièrement ces personnels intervenant dans des écoles en QPV, il faudrait envisager de leur attribuer la NBI.

Il existe une NBI pour les agents exerçant certaines fonctions éligibles dans les quartiers prioritaires de la ville et dans les services et équipements situés en périphérie de ces quartiers et assurant leur service en relation directe avec la population de ces quartiers. Celle qui se rapproche le plus concerne « Encadrement, élaboration de projets et mise en œuvre des politiques socio-éducatives (20 pts) ».

L'exemple de la Ville de Villeurbanne qui a voté cette résolution est pris en exemple.

<https://www.enm-villeurbanne.fr/cms/wp-content/uploads/2022/09/delib-2230.pdf>

Ou encore en bénéficier au titre de la technicité et polyvalence particulières, propres à ce métier de musicien intervenant et de la formation au CFMI.

#### Régime indemnitaire de l'enseignement artistique

Il conviendra également de questionner le régime indemnitaire des enseignants artistiques peu valorisé depuis la création de la filière.

Il serait temps d'envisager une mise à jour du régime indemnitaire des musiciens intervenants en particulier et des enseignants musiciens en général. En effet le décret du 19 juillet 2023 prévoit le doublement de l'ISOE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047862562>

Le conseil territorial d'Est Ensemble, suite au vote le 9 avril 2013 de l'attribution de l'ISOE aux enseignants artistiques, peut se saisir de ce décret pour leur attribuer ce nouveau montant par une nouvelle délibération.